Action Nature

La lettre d'Action pour la Nature n°12 Juillet 2004

Comité de rédaction : Jean-David Abel, Pierre Athanaze, Christophe Beurois, Romary Courtois, Christian Damenstein, Jean-Stéphane Devisse, Patrick Janin, Jean-Patrick Le Duc, Raymond Faure, Roger Mathieu, Yves Le Quellec, Michel Richoux

Action Nature, MRE, 32 Rue Ste Hélène, 69002 Lyon actionnature@tiscali.fr

Editorial

Les étés se suivent et se ressemblent. A la même époque, l'an dernier, nous vous faisions état de notre inquiétude sur le devenir des associations de protection de la Nature. Ou tout du moins de celles qui sont subventionnées par l'État. Après un gel budgétaire et un choix délibéré de « sabrer » les subventions des APN s'en est suivi une vague de licenciements. Nous revivons les mêmes maux cette année. Les mêmes associations sont touchées par les mêmes ennuis. Re-gel budgétaire (Tiens, au fait ? Pourquoi tous les ans les députés doivent-ils voter le budget de l'État, si dans les mois qui suivent ce budget se trouve systématiquement gelé ?), les APN doivent se serrer la ceinture d'un cran supplémentaire. Avec les conséquences sociales que l'on imagine…
A la différence de l'an dernier, il y a, au moins de façade, moins d'arrogance de la part du ministre de l'écologie à l'égard des associations de protection de la Nature que nous n'en avions connu avec Roselyne B. et son équipe. Mais qu'en est-il des résultats ?
A cette heure, on ne connaît toujours pas la position que tiendra le ministre sur le sempiternel dossier des dates de chasse aux oiseaux migrateurs. Ses déclarations sont rassurantes, mais chacun sait bien que ce dossier est piloté depuis Matignon… Et là, rien de rassurant…
Ce que nous savons par contre c'est que 5 à 7 loups pourront être abattus dans les Alpes ! Que les parcs nationaux vont connaître une réforme qui, loin d'apporter plus de protection aux territoires, les verra se transformer en grand parcs régionaux ! La loi Littoral vient d'être violée (lire ci dessous), le protocole de Kyoto ne sera pas appliqué par la France. Etc…
Si vous êtes sensible, il est plus prudent de reposer ce numéro d'Action Nature et de faire semblant d'oublier en attendant que des temps meilleurs arrivent. S'ils doivent arriver.■

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO.

La tortue Caouanne, première victime des jeux olympiques d'Athènes

Le nouveau gouvernement grec (conservateur) vient de décider de brutales réductions budgétaires pour faire face aux dépenses liées aux jeux olympiques. Parmi les victimes, il faut inclure la tortue Caouanne ou Carret (*Caretta caretta*) qui doit payer la suppression des crédits NATURA 2000. La Grèce avait été condamnée en 2002 par la Cour de justice européenne pour défaut de protection des tortues marines.

Encore un pays qui entend contribuer activement à atteindre l'objectif communautaire d'arrêt de la perte de diversité biologique d'ici 2010. A quand un jumelage avec la France ?

Projet de réforme des statuts des Parcs Nationaux : encore un mauvais coup contre la protection de la nature !

Suite au rapport du député du Var JP Giran fin 2003, le gouvernement a décidé de mettre en oeuvre une réforme législative du statut des Parcs Nationaux.

Le fond du projet est simple : il prévoit d'organiser la prépondérance des élus locaux au sein du conseil d'administration des Parcs, et prétend refonder les missions des Parcs par le biais de l'élaboration d'une "charte de développement durable", qui serait validée par décret et concernerait aussi bien la zone périphérique que la zone centrale, dénommée désormais "coeur" des Parcs.

En résumé et sans être lapidaire, on assisterait à une dévaluation complète des objectifs de protection des Parcs, particulièrement en zone centrale, ainsi qu'à un abandon de l'équilibre instauré par la loi d'origine entre l'Etat et les acteurs locaux. Ceci au nom d'impératifs d'un "développement" qui, même si on lui accole l'épithète de "durable", laisserait la part belle aux appétits et projets des aménageurs auxquels on a aujourd'hui déjà bien du mal à faire face.

Il se trouve que le statut de Parc National (avec celui de Réserve Naturelle Nationale) est le plus fort statut de protection qui existe en France, et ce n'est pas un hasard si le monde associatif de protection de la nature lui particulièrement attaché. Il était et reste toujours possible, si le besoin en était effectivement démontré, de faire évoluer des éléments par le biais d'évolutions réglementaires, sans toucher au cadre législatif et surtout sans dénaturer les missions fondamentales des Parcs.

Les associations ont eu l'occasion de demander explicitement aux services du MEDD que, contrairement à ce que prévoit le projet du gouvernement, cette réforme des Parcs Nationaux conforte ce statut fort de protection d'espaces naturels à vocation patrimoniale et en améliore le fonctionnement. Il est donc nécessaire que soit réévalué dans le projet le statut donné aux "coeurs" des Parcs Nationaux : il faut notamment que soit réaffirmé le rôle "exclusif" de protection qu'il doit avoir, contrairement au projet actuel de réforme qui le modifie en profondeur.

En zone périphérique (zone d'adhésion volontaire des communes dans le projet actuel...), les objectifs de « développement durable » doivent aussi comporter des contenus forts et territorialement affirmés de protection du patrimoine naturel, avec des activités réglementées au service de l'objectif de protection, et en complémentarité, des activités économiques en harmonie avec la finalité et les composants du territoire.

Par ailleurs, et afin que la mise en œuvre de la politique d'un Parc National réponde pleinement à ses objectifs, il est nécessaire que l'outil administratif, technique et opérationnel soit adapté et efficace. Avec le projet actuel, il y a ambiguïté sur la fonction et la portée de la « Charte » et son articulation avec les politiques réglementaires, comme il y a ambiguïté entre le Conseil d'Administration et le Conseil Économique, Social et Culturel qui serait instauré. En outre, le rôle du Conseil Scientifique devrait être plus affirmé qu'actuellement, notamment en mentionnant son organisation et sa fonction dans la loi, et pas seulement dans le décret, de même que devraient être rappelées les missions pédagogiques des Parcs Nationaux.

La partie n'est pas encore jouée. De nombreuses associations et réseaux nationaux travaillent à l'élaboration d'un argumentaire commun et entendent donner une dimension nationale et inter associative à la pétition initiée par "Mountain Wilderness" (consultable sous sa forme actuelle sous http://france.mountainwilderness.org/download/document/petitionPN.pdf).

Le projet de loi, et les projets de décrets associés, devrait être présenté en conseil des ministres à l'automne et son passage au parlement pourrait avoir lieu début 2005 : nous avons donc quelques mois devant nous pour faire échouer cette menace pour la protection de la nature ! ■

Une énorme brèche creusée dans la loi Littoral

C'est en catimini qu'un décret en date du 29 mars 2004 (publié au journal officiel du 30 mars) a été pris modifiant sur l'un des ces principes les plus important, la « loi Littoral ». Il sera désormais possible de réaliser un certain nombre d'opérations d'aménagement sur les « espaces remarquables » du littoral, pour leur mise en valeur bien sûr… y compris et surtout pour leur mise en valeur économique ! ! !
Ainsi des aménagements qualifiés de légers ou des parkings (moins légers ça…) pourront être aménagés, des bâtiments existants pourront être réhabilités, voir agrandis pour « l'exercice d'activités économiques ». Il s'agit là de l'aboutissement de longues années de lobbying de quelques élus locaux, Chambres de commerce et d'industrie et autres qui voyaient, au nom de la sauvegarde du littoral, une manne financière non exploitée leur filer sous le nez. Il en est donc fini de cette entrave au développement économique, qui fut pourtant responsable de nombreux carnages écologiques et paysagers sur nos côtes. Cette loi, de 1986, avait permis d'y mettre un frein. Il y a fort à craindre que cela n'ait été qu'un court répit.
Il est à noter que si ce texte fut l'un des tout dernier signé par R. Bachelot, qui fut sans conteste la plus mauvaise ministre de l'environnement que nous ayons connu, il l'a été également par tout un aréopage de ministres qui sont toujours en exercice. Au rang desquels : le premier d'entre eux, J.P. Raffarin, mais également G. de Robien (Transports), N. Sarkosy (Intérieur), H. Gaymard (agriculture), P. Devedjian (Libertés locales) et D. Bussereau (Mer). ■

Pollution, ce sont les industriels qui ont dicté leur plan

Comme pour chaque directive européenne concernant l'environnement, et après les directives « oiseaux » et « habitats » c'est au tour de celle du 2 juillet 2003, qui faisait suite au protocole de Kyoto, d'être battue en brèche par nos gouvernants. A se demander s'il est vraiment intéressant d'avoir à la tête de notre pays le chef de l'État le plus « écolo » de la planète…

Cette directive n'est pourtant que la retranscription d'un minima bien péniblement obtenu à Kyoto, où les USA avaient tout fait pour réduire le plus possible les mesures de restrictions d'émission de CO_2. Avant de finalement refuser de ratifier ce protocole…

Revenons en à la France. Comme les autres états membres, elle devait rendre sa copie, le PNAQ (Plan National d'Allocation de Quotas) avant le 31 mars. Ce qui ne fut… pas le cas… Elle fut même la dernière des « grands pays » de l'Union à rendre sa copie. Et quelle copie. Lamentable. En tous points en deçà du minimum exigible, bien en dessous de ce que nous sommes en droit d'attendre. Une copie dont on peut se demander si elle a été rédigée dans les ministères ou chez les représentants des industriels pollueurs.

Alors qu'avec cette directive, les pollueurs devaient enfin devenir les payeurs, le tour de passe-passe français, permet à nos industriels de polluer plus demain qu'hier !!! Une victoire de nos pollueurs, soutenus par Bercy et qui aurait reçu l'arbitrage de Chirac, (le président écolo dès qu'il sort de nos frontières…) lequel pourtant qualifiait le protocole de Kyoto de « pas décisif » dans la lutte contre la dégradation du climat. La maison brûle, disait-il… ■

Le Sénat en folie. L'oscar de la plus grosse ânerie est décerné à…

Pour qui s'imagine notre Sénat comme un lieu où rien d'important ne se passe, où quelques notables provinciaux se distrairaient aux frais (à grand frais…) du contribuable, il est temps de leur ouvrir les yeux. Pour cela rien ne vaut un bon texte d'une importance cruciale pour l'avenir du pays et des générations futures. La chasse par exemple ! Voilà un sujet primordial qui ouvre l'appétit de la grande majorité de nos sénateurs. Ou en tout cas de quelques ténors de talent…

Aussi, à l'occasion du débat sur le volet chasse de la Loi sur les affaires rurales, nous avons décidé de décerner un Oscar au sénateur qui se distinguerait le plus, donnant ainsi à la politique les lettres de noblesse qui semblent si importantes pour nombre d'états-majors politiques. Malheureusement, les français sont ingrats et n'apprécient pas à leur juste valeur les efforts colossaux fait par nos athlètes du populisme et de la rhétorique. Pire, ils boudent les urnes. Heureusement, nos sénateurs ne sont pas élus au suffrage universel. Ils peuvent laisser libre cours à leur inspiration et défendre les vraies valeurs.

A l'issue d'un combat sans merci où les prises de parole et d'opinion se sont affrontés sans coup férir, ont été nominés : Gérard Lecam (PC, Cotes d'Armor), Ladislas Poniatowski (UMP, Eure, président du groupe chasse au Sénat), Alain Vasselle (UMP, Oise), Michel Charrasse - à ne pas confondre avec Gérard Charrasse - (PS, Puy de Dome) , Philippe François (UMP, Seine et Marne) et Jean Louis Carrère (PS, Landes).

C'est à ce dernier que revient l'Oscar de la plus grosse ânerie perpétrée par nos vaillants sénateurs, pour l'intervention suivante :

« Avec mes collègues Bernard Dussaut et Philippe Madrelle, nous avons été étonnés, monsieur le Ministre, de vous entendre traiter de braconniers des hommes qui ont l'habitude, depuis des temps anciens, de pratiquer la chasse à la tourterelle. Cette chasse est, il est vrai, interdite, tout comme la chasse de certains oiseaux, tel le bruant ortolan par exemple. Toutefois, vous le savez bien, monsieur le Ministre, ces hommes et ces femmes vivant sur ces territoires, qui étaient, pour nombre d'entre eux, dans les réseaux de la résistance au moment de l'occupation allemande (NDLR : combien au fait parmi les braconniers de 2004 ? Pour ceux que nous pouvons voir ou connaître, les braconniers du Médoc n'étaient pas encore nés à cette triste époque. Sans doute des résistants au tourisme germanique…) ***et n'ont pas hésité à défendre leur pays et à répondre chaque fois présent quand on le leur demandait, ne comprennent pas que ces lois s'appliquent à eux ».*** (NDLR : ne devrait-il pas en être de même pour les autres lois ? Vitesse routière, fisc, mœurs…etc…).

En tout cas, nul ne pourra dire à présent que les sénateurs n'ont pas de courage politique. La preuve est faite que certains d'entre eux n'hésitent pas à paraître (paraître seulement ?…) complètement ridicules pour défendre de nobles causes… Voilà qui devrait redonner aux français le goût de la politique.

Le Sénat en folie (suite)

Michel Charrasse (Sénateur PS du Puy de Dôme) furieux de ne pas être l'heureux lauréat de l'oscar de la plus grosse ânerie (voir plus haut), décide de prendre une sévère avance pour la prochaine distribution de prix. Lui n'a pas saisi l'opportunité d'un sujet aussi important que la chasse pour se distinguer. C'est à l'occasion d'une broutille parlementaire, la charte de l'environnement, que le célèbre sénateur à bretelles a décidé de s'illustrer. Il faut reconnaître que ce sujet qui semble tant émouvoir quelques personnes à la sensibilité trop exacerbée, ne saurait déstabiliser ce dinosaure de la politique. Aussi s'est-il cru drôle de déposer pléthore d'amendements tendant à ridiculiser la charte de l'environnement. Nous vous en livrons une petite sélection :

Compléter le quatrième alinéa de cet article par les mots : ainsi que le fait que le soleil se lève à l'est, se couche à l'ouest, luit pour tout le monde et qu'après la pluie vient le beau temps

Compléter le texte proposé par cet article pour l'article 1er de la charte de l'Environnement par les mots :
même si mieux vaut être riche et bien portant que pauvre et malade, si entre l'arbre et l'écorce il ne faut pas mettre son doigt, si qui a bu boira et si qui dort dîne.

Compléter le cinquième alinéa de cet article par les mots :
que chassez le naturel, il revient au galop et que comme on fait son lit, on se couche.

Compléter le neuvième alinéa de cet article par les mots
car pierre qui roule n'amasse pas mousse, l'argent n'a pas d'odeur, il n'y a pas de fumée sans feu, l'eau va à la rivière et à cœur vaillant rien d'impossible.

On voit bien là que l'avenir de la planète et des générations futures est entre de bonnes mains… Il fut un temps où le PS souhaitait réformer le Sénat. Il semble temps pour lui, à l'occasion des sénatoriales de septembre prochain, d'en changer au moins certains de ses propres représentants qui semblent bien las… Car, si c'est dans les vieilles gamelles qu'on fait les bons plats, tant va la cruche à l'eau qu'à la fin, elle se brise…
A bon entendeur…■

Dormez tranquilles, le gouvernement protège la biodiversité...

Bonne nouvelle : le « plan loup » 2004-2007 élaboré sous l'égide des ministères de l'écologie et de l'agriculture (avec l'appui d'un groupe de travail regroupant profesionnels, associatifs et institutionnels) débute par : *« Le retour du loup en France en 1992 constitue un enrichissement de notre patrimoine naturel en matière de diversité faunistique ».*
Mauvaise nouvelle : ce plan prévoit le tir de cinq loups en France cette année, malgré les inconnues et craintes qui existent sur le statut de la population à l'heure actuelle (nombre, dynamique,..). Ce faisant, le gouvernement non seulement suit une partie des recommandations du rapport parlementaire « Estrosi » mais il répond comme en écho aux propos du ministre Gaymard considérant que *« les loups sont un luxe pour pays gavés »* (..!) Cela dit, comme le même ministre a affirmé cet hiver : *« à titre personnel, les loups, je les tuerais tous »*, on mesure à quoi on a échappé, à moins que ce soit lui qui ait échappé au ridicule, et à la honte...
Bonne nouvelle, mauvaise nouvelle, cherchez l'erreur ! Entre les proclamations du gouvernement, le plan biodiversité, la communication sur le projet de Charte de l'Environnement et la réalité d'un nombre incalculable de décisions en matière de nature ou d'environnement, baisses des budgets, abaissement devant les lobbies, on est pris de vertige quand on recherche une cohérence.
L'exemple du loup est significatif. En résumé : le loup est une bonne nouvelle, mais on ne veut pas que sa présence se renforce ou s'étende. Quelle logique ? Quels buts ? Quelles perspectives pour la présence pérenne de ce prédateur dans nos milieux ? Mieux vaut ne pas chercher à comprendre, ou plutôt comprendre simplement qu'il s'agit d'envoyer des signaux clairs à des segments de la société plus que de mettre en place une politique de long terme, avec des objectifs, des moyens, des compromis certes mais aussi une orientation de fond, basée sur des choix explicites et assumés.
On a, au contraire de cela, un plan d'action qui dans sa version actuelle prévoit le tir cette année de 5 loups *a priori* (sans conditions d'attaques sur troupeaux) sur les Alpes, dévolus aux préfets au niveau départemental. Il est dans ce contexte normal qu'on ait missionné l'ONCFS pour obtenir une fourchette "haute" de nombre de loups présents sur notre territoire (50-70), chiffres débouchant sur une évaluation "positive" du dynamisme de cette population et par voie de conséquence ouvrant une possibilité de "régulation" sans contrevenir aux engagements internationaux de notre pays.
La suite nous dira si cette appréciation juridique est fondée, mais en attendant la réalité est bien plus triviale : il y a, selon les dernières données disponibles, autour de 40 loups en France, et seulement 5 à 6 meutes reproductrices. Décréter dans ces conditions qu'il est possible de tuer des loups ("prélever", disent-ils..) sans menacer cette population ou sa pérennité est un gros mensonge qui ne trompe que ceux qui le veulent bien. Si on ajoute à ces autorisations de tirs la poursuite du braconnage et les mortalités "naturelles" qui touchent cette population, force est de constater que les pouvoirs publics prennent des risques inconsidérés ou, plus probablement, ont fait le choix d'un contingentement "serré" de cette espèce. Toutes choses qui sont de toute manière contraires aux engagements de la France et aux objectifs d'une "population viable" dans notre pays.
Les associations (FNE, Ferus, WWF) qui ont participé au groupe de travail interministériel ont écrit aux ministres concernés pour dénoncer ces choix. Elles se déclarent non *"opposées sur le principe à une gestion des populations de loup ni même à des prélèvements, le moment venu, pourvu qu'ils s'inscrivent dans le respect des textes de droit (à condition qu'il n'y ait pas d'autres moyens et que le bon état de conservation de la population ne soit pas mis en cause), qu'ils restent limités et encadrés, et qu'enfin, ils permettent de répondre à un objectif clair, conditions qui ne sont pas remplies par le cadre proposé"*.
Elles notent également que *"ce plan comporte d'importantes mesures en faveur des éleveurs, tant pour financer les moyens de prévention des attaques (clôtures, gardiennages, chiens) que pour indemniser les dégâts. Sur ces deux volets, les associations de protection de la nature qui ont toujours plaidé pour la cohabitation entre les éleveurs et les grands prédateurs (ours, lynx et loup) sont satisfaites. Si chacun joue le jeu, et si en particulier personne n'incite plus certains éleveurs à refuser les protections pour faire ainsi la "démonstration" que la cohabitation est impossible, la tension devrait progressivement diminuer sur le terrain (...).*
En résumé, les associations ouvrent le jeu et se montrent capables d'accepter des compromis respectant leurs objectifs

(...) le loup est une bonne nouvelle, mais on ne veut pas que sa présence se renforce ou s'étende. Quelle logique ? Quels buts ? Quelles perspectives pour la présence pérenne de ce prédateur dans nos milieux ?

de fond, et montrent qu'il serait possible sur ces bases de travailler avec les services de l'Etat... Mais avec Estrosi et Gaymard, on est revenus à 1994, à une gestion politicienne de la question, aux polémiques sur le retour naturel ou la réintroduction, sur les possibilités d'éradication de cette espèce, sur le refus de l'efficacité des mesures de protection, alors que sur tous ces points les mentalités et les pratiques avaient progressivement évolué au cours de ces dix dernières années.
Dans ce contexte pénible et négatif, il reste deux choses essentielles à faire : organiser la mobilisation pour éviter le plus possible de destructions de loups, comme l'annoncent les associations, et renforcer le dialogue direct avec la profession ovine, comme cela se pratique dans tous les départements, et comme l'ont illustré les Rencontres Ecopastorales initiées par FNE à Die, en janvier dernier et à Lavelanet de Comminges en 2003. Sur le long terme, seuls ce dialogue et cette recherche des avancées concrètes pourront permettre d'avancer face à ceux pour qui l'idée même de coexistence avec un prédateur sauvage est une régression, ou qui estiment qu' *"il faut placer le principe absolu de la priorité de l'homme, de ses activités et de ses traditions, sur l'animal fût-il protégé"* (Rapport Estrosi). Le chemin sera long. ■

Pyrénées : les battues de la honte et les oursons de l'espoir

Nous vous relations dans notre dernier numéro (en ligne sur http://actionnature.chez.tiscali.fr/) notre scepticisme sur l'intérêt d'équiper le vieil ours Papillon d'un collier émetteur, cela afin de calmer les anti ours. Et nous avions malheureusement raison.
Lors du week-end de l'Ascension deux battues à l'ours ont été organisées. Oui, vous lisez bien, cela se passait cette année, en plein XXIe siècle. L'une de ces battues, en vallée Toy, en avait après Papillon. Même s'il s'agissait plus là d'une démonstration bruyante destinée aux médias, elle fut l'occasion pour les plus excités de mettre le feu a quelques zones pouvant lui servir de refuge et autres joyeusetés du même acabit. Seul point de réconfort, alors que les organisateurs de cette peu reluisante manifestations avaient annoncé aux journalistes qu'ils seraient des centaines à courir la peau de l'ours, seule une vingtaine d'excités (représentants de quelques intérêts agricoles et élus locaux) étaient au rendez-vous.
Par contre, la battue en vallée d'Orlu n'avait pas recherché la médiatisation. C'était vraiment l'intégrité de l'ours qu'elle visait. De nombreux coups de fusil y ont été tirés. Parmi les participants à cette battue de la honte, figuraient tout un tas d'homme de progrès dont le trop célèbre Augustin Bonrepaux, député anti ours et socialiste de l'Ariège ! Rien de moins.
Action nature et bon nombre d'associations de protection de la Nature ont saisi le ministère de l'écologie afin que des suites soient données à ces affaires.
A ce jour, aucune d'entre elles n'a reçu de réponse ! En cette période où lorsqu'un maire ne répond pas aux injonctions de l'État et ose célébrer un mariage homosexuel, on le suspend de ses fonctions, il est tout à fait scandaleux de voir des maires, des conseillers municipaux et un député organiser et participer à des battues contre une espèce protégée, sans que ceux ci ne soient inquiétés le moins du monde. Une fois encore, les pouvoirs publics nous font la démonstration de leur sens des priorités…

Heureusement, les vallées pyrénéennes savent nous réserver de bien belles surprises. Ainsi, l'ONCFS nous a annoncé la présence de trois oursons en Ariège et Haute Garonne. Deux de plus d'un an, et le dernier serait né au cours de l'hiver dernier. Ces naissances nous redonnent du courage, car elles démontrent, n'en déplaise à certains, que les milieux naturels pyrénéens ne sont pas encore complètement dégradés et peuvent accueillir l'ours, ce gros animal aux exigences écologiques si délicates. En tout les cas une réponse de taille pour la reprise du renforcement de population tant attendu pour sauver l'espèce d'une disparition annoncée.

Allons Monsieur le Ministre, après ces tristes années pour la Nature et la diversité biologique, ne serait-ce pas là un beau dossier ? ■

Nouvelle recrudescence des accidents de chasse

La saison de chasse 2002/2003 a connu une nette augmentation des accidents de chasse. 203 cas ont été recensés par les agents de l'ONCFS, dont 29 cas mortels et 94 considérés comme graves. Il y avait eu 186 accidents en 2000/01, 167 en 2001/02 et 181 en 2002/03.
Il est à noter que 18 des ces accidents (soit 8.9%) ont fait des victimes parmi les non-chasseurs (automobilistes, cueilleurs de champignons, cyclistes, promeneurs ou cavaliers). Dont deux mortels ! Bien entendu, la majeure partie des ces accidents s'est déroulée pendant les week-end, c'est là qu'il y a le plus de chasseurs en action. Et de promeneurs…
Contrairement à une idée reçue, la chasse au petit gibier est presque autant accidentogène que celle au grand gibier (51.1% pour le grand gibier, 48.9% pour le petit gibier). Si près de 75% des accidents ont été causés par des tirs directs, la part des accidents par ricochet augmente sensiblement. Cela, certainement à cause du type d'arme et de munitions qui évoluent… dangereusement.
L'ONCFS a fait un travail d'analyse de ces accidents pour en évaluer les causes. L'une d'elle, trop fréquente, est le tir à trop longues distances (supérieur à 80 mètres), fruit d'un comportement inadmissible et bien évidemment dangereux.
S'il est à noter une véritable prise de conscience de ce grave problème dans la majeure partie des fédérations départementales de chasses et sociétés de chasse qui font un réel travail de prévention, il est regrettable de constater que les mentalités et comportements individuels de trop de chasseurs n'évoluent pas. Après la prévention, il serait sans doute temps de prendre de réelles mesures coercitives à l'encontre des individus aux comportements dangereux Il serait grand temps également de débattre sérieusement du partage du temps et de l'espace entre chasseurs et non-chasseurs.

L'Office National des Forêts, qui se veut le fleuron de ce que la France compte en matière de génie écologique a encore de très gros progrès à faire. Tant en matière de réalisations techniques, qu'en matière de politique environnementale. Pour preuve la destruction d'une station de la très rare bruyère herbacée (Erica herbacea) en zone périphérique du Parc National de la Vanoise.

Cette mésaventure, vieille de deux ans, a pour cadre la commune d'Aussois (Savoie) où une station de bruyère herbacée, espèce protégée au niveau national, est connue de longue date. Elle figure sur le plan d'aménagement forestier. Cela n'a pourtant pas empêché l'ONF Savoie de réaliser une piste forestière (à destination forestière, ou en vue de la transformer en piste de ski de fond ?…) sur plus d'un hectare d'un peuplement abritant de nombreuses espèces rares et protégées.

La FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) et FNE (France Nature Environnement) se sont émus auprès de la direction générale de l'ONF de cette destruction lamentable. Aucune réponse écrite de l'établissement public. Tout juste une réponse verbale reconnaissant « l'erreur » (pouvait-il en être autrement ?…) et aucun élément de réponse quant à une procédure, ou à une proposition de mesures compensatoires, ni même quant à l'application des textes en faveur de la protection de la nature. On retrouve là l'éternelle arrogance qui est à l'origine d'une réputation calamiteuse auprès de très nombreuses associations de protection de la Nature.

A l'heure où l'ONF se présente sous couvert de sa certification ISO 14001, l'établissement public se révèle toujours incapable de gérer correctement les milieux naturels.

France Nature Environnement et la FRAPNA dénoncent :

- les dysfonctionnements graves dans :
  - la mise en œuvre des procédures existantes au sein de l'ONF
  - le processus de décision et de contrôle de la mise en œuvre des financements
  - l'intégration de la protection de la Nature au quotidien par les agents de l'ONF
- L'incapacité de l'ONF à gérer en amont comme en aval de telles situations.
- Les incertitudes quant aux compétences de l'ONF à intervenir en milieux remarquables
- Le problème de la multiplication des pistes forestières dont le besoin et l'utilité sont contestables économiquement et environnementalement
- La non-consertation en la matière (PN Vanoise, Comité scientifique du PN, etc.). ■

Le Saumon à besoin de vous

Dans notre dernier numéro, nous vous faisions part du formidable travail qui a été effectué sur la Loire et ses affluents. Travail qui a permis un retour remarqué : celui du Saumon. Mais tout n'est pas gagné. Il reste encore un écueil. Et de taille : le barrage de Prapoutès. Ci dessous le communiqué du WWF. Après cette lecture, vous pouvez télécharger le pétition WWF/Nature et découvertes en ligne sur le site du WWF : www.wwf.fr

Situé sur le Haut-Allier, en Haute-Loire, le barrage EDF de Poutès-Monistrol est à l'origine du déclin de la dernière population de saumons atlantiques de longue migration de l'Europe de l'Ouest. Après son édification en 1941, cette population est en effet passée de 30 000 poissons à quelques centaines à la fin des années 80... pour figurer sur la liste des espèces menacées d'extinction, en dépit des efforts importants de l'Etat dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature: salmoniculture de Chanteuges, enlèvement des barrages de St Etienne du Vigan et Maisons-Rouges, passe à poissons de Vichy. Qui plus est, le barrage de Poutès-Monistrol – dont la concession expire en 2007 – ne représente qu'une part négligeable dans la production d'électricité du bassin de la Loire et de notre pays, avec environ 3 /10 000ème de la production d'électricité nationale**.**

Aussi, le WWF et ses partenaires - l'Union Nationale pour la Pêche en France, les 5 fédérations de pêche de la Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Lozère, Ardèche, l'Association Protectrice du Saumon, Agir pour l'environnement, les Amis de la Terre, SOS Loire Vivante, la fondation Nature et découvertes, Patagonia, de nombreuses associations de pêcheurs de saumon et de protection de l'environnement ainsi que des pêcheurs professionnels – ont décidé de lancer une campagne à l'échelle nationale et internationale afin d'obtenir l'enlèvement de l'ouvrage, qui sera bénéfique à deux titres:

- Il garantira de meilleures chances de survie pour le saumon et les migrateurs qui l'accompagnent - anguilles, aloses, lamproies - en facilitant les migrations et en restituant des dizaines d'hectares d'excellentes frayères. En outre, l'accroissement des populations sera, à terme, un facteur de création d'emplois, aussi bien dans le cadre d'une pêche de loisir que pour la pêche professionnelle.

  Il dynamisera l'effort en faveur de la sobriété énergétique et du développement d'autres énergies renouvelables que l'hydraulique dans notre pays (éolien, biomasse, photovoltaïque...) dans des secteurs très créateurs d'emplois. L'effort français dans ce domaine est notoirement insuffisant, comme le confirme le récent texte de loi d'orientation sur l'énergie.

  Enfin, l'effacement du barrage s'inscrira dans l'esprit du Plan Loire Grandeur Nature, premier programme de «gestion durable» d'un fleuve en France. Parallèlement, il aidera à repenser le rôle de certains vieux ouvrages hydrauliques en fin de concession sur d'autres bassins fluviaux (ex: Veyzins et la Roche-qui-Boit, sur le bassin de la Sélune en baie du Mont Saint Michel) et illustrera concrètement le nouveau modèle de développement durable dont se réclament les plus hautes autorités de notre pays, aussi bien dans le domaine de la protection de la biodiversité que de la politique énergétique.

Tandis que la France intègre progressivement les objectifs de la Directive cadre sur l'eau et met en œuvre sa stratégie nationale pour la biodiversité, ses rivières doivent retrouver des fonctionnalités plus larges que celles de la seule production d'énergie hydraulique et redevenir des «organismes vivants» au service des diverses communautés humaines. ■

Agenda de rentrée

Pour une rentrée studieuse, nous ne saurions que vous recommander quelques colloques qui s'annoncent comme de tout premier ordre.

- Les 8, 9 et 10 octobre à Limoges, la SFEPM (Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères) organise son XXVIIème colloque Francophone de Mammalogie avec pour thème : « La conservation de la Loutre ». Renseignements et inscription auprès de *la SFEPM c/o Muséum d'Histoire Naturelle, Les rives d'Auron. 18000 Bourges.*
  Tel : 02 48 70 40 03.

- Du 19 au 22 octobre, les journées techniques sur la conservation du Vison d'Europe et ses habitats, à Moliets et Maä (Landes). *Renseignement à : Mission Vison d'Europe : 0810 001 575*

- Du 25 au 28 octobre, colloque « Bois mort et arbres à cavité » à Chambéry. Organisé par la FRAPNA, le WWF, l'Université de Savoie et plein d'autres organismes. Le programme est disponible en ligne sur : www.univ.fr/labos/ldea/Bmc/accueil.html

- Le rendez-vous annuel des ornithologues se déroulera du 12 au 14 novembre à Nantes à l'occasion du 29ème colloque Francophone d'Ornithologie organisé par la coordination régionale LPO Pays de Loire. Le programme n'est pas encore bouclé. *Pour tout renseignement contacter la LPO Loire-Atlantique, 02 51 82 02 97, ou loire-atlantique@lpo.fr*

Bonne rentrée... Mais avant, bien entendu, bonnes vacances